

APPEL A L'ABANDON DES POURSUITES CONTRE JEAN-MARC ROUILLAN POUR APOLOGIE PUBLIQUE D'UN ACTE DE TERRORISME

La liberté d'expression est un droit fondamental, Jean-Marc Rouillan en a fait usage dans une interview.

Ces propos ont été transformés en apologie d'un acte de terrorisme.

La liberté d'expression ne peut-être un droit à géométrie variable, réservé aux seuls gouvernants.

Le contexte émotionnel fort qui conduit à engager des poursuites pour apologie d'un acte de terrorisme est précisément celui auquel la justice doit savoir se soustraire.

C'est pourquoi les poursuites contre Jean-Marc Rouillan doivent être immédiatement abandonnées.

« Il n'y a de liberté pour personne s'il n'y en a pas pour celui qui pense autrement » Rosa Luxemburg

Collectif Pour l'abandon des poursuites contre Jean Marc Rouillan